

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

| | |
|---------------|----|
| - en exercice | 15 |
| - présents | 13 |
| - votants | 14 |
| - absents | 2 |

Date de convocation :

19 janvier 2021

Date d'affichage :

19 janvier 2021

VOTE

| | |
|--------------|----|
| - POUR | 14 |
| - CONTRE | 0 |
| - ABSTENTION | 0 |

Envoyé en préfecture le 01/02/2021

Reçu en préfecture le 01/02/2021

Affiché le

ID : 005-210501458-20210125-003_2021-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS**

Séance du 25 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le lundi 25 janvier à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc DABAT – Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL – Jérémy VINCENT

Absent et représenté : Thierry BAUD (a donné pouvoir à Déborah BELIN)

Absente : Anne-Marie MARLETTA

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°003/2021 : CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC IT05 RELATIVE A L'EAU POTABLE DES HAMEAUX DES BONNETS ET SAINT-NICOLAS

Le Maire explique :

La commune a sollicité les services d'IT05 pour l'assister dans la recherche d'un maître d'œuvre pour la réalisation de travaux sur les réseaux d'eau potable alimentant les hameaux des Bonnets et de St-Nicolas. S'agissant d'une prestation à la vacation, il convient de signer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le Maire fait lecture de la convention.

Le conseil municipal délibère et décide :

↳ d'**AUTORISER** le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec IT 05

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

- 1 FEV. 2021

